



Séance du Conseil communal du jeudi 16 décembre 2021

Salle communale de Duillier

M. Olivier Chambaz, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité ainsi qu'à la Secrétaire municipale, Mme L. Bodenmann. Il annonce que des représentants du Bureau Equitim sont également présents pour une présentation qui sera faite dans le cadre des communications de la Municipalité.

1. Présences

Le Secrétaire procède à l'appel : 32 membres sont présents. Treize sont excusés : Mmes A. De Giorgi, S. Humbert, M.-C. Santschy, H. Surber, Ch. Trolliet et A. Wantellet, ainsi que MM. S. Maillard, J. Scheibling, O. Dupuis, Y. Hauser, A. Molleyres, Ch. Mouizi et L. Wantellet.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas,

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

M. le Président demande s'il y a des corrections à apporter à ce procès-verbal.

Lui-même aimerait préciser que lors de l'annonce du décès de Mme Yolande Humbert, sa petite-fille avait été citée comme membre du Conseil et que M. Yoann Humbert, son petit-fils, également Conseiller communal, avait été omis.

Mme N. Schrag aimerait revenir sur la page 10 de ce procès-verbal et préciser : " Qui se chargera des enfants déposés au Centre communal si l'UAPE est déplacée sur le site scolaire".

M. A. Uldry aimerait que la phrase de la page 6 au 3^{ème} paragraphe soit reformulée comme suit : " Cet amendement demande de ce fait une baisse de 1,5 point, soit de l'ICC, soit des impôts des citoyens de Duillier pour 2022". Par ailleurs, à la page 11 au 2^{ème} paragraphe, il manque, en fin de phrase, le mot vingt "ans".

Plus personne ne se manifestant, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est adopté, tel que corrigé,
par 30 oui, 0 non et 2 abstentions**

4. Assermentation

Suite à la démission de Mme N. Hancou pour cause de déménagement, M. le Président demande à M. R. Rüesch de bien vouloir venir prêter serment devant les membres du Conseil communal. Après son approbation du texte lu par M. le Président, il retourne à sa place sous les applaudissements de l'Assemblée.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Les décès dans la commune

Il n'y a, heureusement, pas eu de décès à déplorer depuis la dernière séance du Conseil communal et il a même le plaisir d'annoncer la naissance, le 7 décembre dernier, d'Amalia, fille de Mme A. De Giorgi, membre du Conseil communal.

Visite de Mme le Préfet

Le 8 décembre dernier a eu lieu la visite de Mme le Préfet Ch. Turin. Cette dernière a contrôlé la bonne tenue des différents documents du Conseil communal et le registre des votations et élections. Tout s'est bien déroulé, le Secrétaire ayant mis à disposition tout ce qui devait être contrôlé et visé par Mme le Préfet.

Les votations fédérales

Des votations fédérales ont eu lieu le dimanche 28 novembre dernier. Il y a eu 67 % de participation au sein de la Commune. Il remercie les membres du Bureau de vote pour leur travail et leur présence.

L'intégration des nouveaux élus au sein des commissions

Il est important que les anciens membres du Conseil expliquent bien aux nouveaux élus le fonctionnement au sein de ces commissions et le travail qui est attendu, de manière à pouvoir bien intégrer les personnes fraîchement élues.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président annonce que la Fondation Equitim, représentée par Mme Tatiana Tobler et MM. Gilles Basse, Clément Lambert et Jean-Pierre Deriaz, effectuera une présentation en ouverture des communications municipales.

M. Ch. Challande informe que la Municipalité souhaite présenter un projet qui est sur la table depuis déjà quelques années. Comme présenté aux précédentes conseillères et précédents conseillers, les intentions de développement sur la parcelle de la ferme Francelet étaient déjà à l'ordre du jour lors de la dernière législature.

Malheureusement, ces dernières avaient été mises en suspens par le fait qu'il a fallu mettre en place une zone réservée sur l'ensemble du territoire du village. Néanmoins, la rénovation de la ferme et la réalisation d'un bâtiment de logement à cet endroit a toujours été gardé en tête.

Aujourd'hui, le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle de l'école, oblige à ressortir ce dossier et d'anticiper l'avenir.

En effet, l'emprise du bâti projeté que Mme C. Vanat Gachet présentera plus tard, ne permettrait plus ou alors avec d'importantes complications, la réalisation d'un accès à un parking souterrain qui serait nécessaire à la valorisation de la parcelle 26.

D'autre part, le rapport hydrogéologique fait dans le cadre des travaux préparatoires liés à la transformation du site scolaire a démontré qu'une creuse sous le futur bâtiment sera nécessaire afin d'atteindre la couche du sol suffisamment stable pour porter les fondations.

Ces travaux étant indispensables, la Municipalité a jugé pertinent de relancer le projet de parking souterrain dans cette zone. Ouvrage qui sera nécessaire dans le cadre du futur aménagement de la parcelle voisine.

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil, le budget pour la construction d'un parking souterrain représente actuellement une charge trop importante pour notre commune.

La Municipalité a donc recontacté la Fondation Equitim avec qui, elle avait dressé les premiers plans pour la mise en valeur de cette parcelle Francelet y compris la ferme.

La Fondation Equitim réalise des projets immobiliers en collaboration avec les communes sous forme d'un DDP. Ceci permettrait de ne pas avancer les coûts de réalisation de l'aménagement de la parcelle 26, du parking souterrain et de la rénovation du bâtiment.

M. Jean-Pierre Deriaz et M. Clément Lambert représentants de la Fondation Equitim, vont faire une présentation des principes de fonctionnement de ce partenariat ainsi qu'un bref descriptif du projet prévu sur la parcelle N° 26. Ils feront également part d'une planification prévisionnelle qui tient compte des impératifs et contraintes liés à la construction du nouveau bâtiment de l'école et des limites de constructibilités liées au Plan de zone réservée.

Au terme de cette présentation, Mme C. Vanat Gachet présentera le bâtiment projeté pour la nouvelle école ainsi que le bâtiment provisoire qui sera installé sur la parcelle N° 9 durant les travaux.

Il passe la parole à M. J.-P. Deriaz pour la présentation de la Fondation Equitim. Ce dernier détaille les buts et principes de la Fondation, le type de projets réalisés et l'implication des partenaires.

M. Clément Lambert prend la parole pour présenter le projet développé pour la Commune de Duillier, en détaillant sa vue globale, la construction du parking, la rénovation de la Ferme Francelet et le planning prévisionnel provisoire.

Le document de présentation projeté est joint au présent procès-verbal.

M. Ch. Challande remercie M. Lambert et informe que pour toutes ces réalisations des préavis seront soumis au Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. J. Ahlström aimerait savoir si le parking sera à vocation publique et s'il sera payant

M. Ch. Challande lui répond que dans un premier temps il utilisera, peut-être par location, pour l'école, puisque les places actuelles disparaîtront. Par la suite, il sera essentiellement dévolu aux logements du bâtiment situé en-dessus et à ceux de la ferme, sachant qu'il sera peut-être nécessaire d'en prévoir également pour le commerce projeté. Par ailleurs, suite à un sondage effectué il y a quelques temps déjà, des citoyens étaient intéressés par la location de places de stationnement au centre du village.

Mme M. Stüssi se demande si l'accès au parking sous-terrain n'est pas dangereux au vu de l'étroitesse du chemin actuel et si la sortie sur la Rue du Château ne l'est pas aussi.

M. Ch. Challande répond que cette question s'est posée avec l'étude de différentes variantes mais informe qu'un parking "dépose-minute" est prévu devant la ferme Francelet et qu'un chemin sécurisé est prévu jusqu'à la zone de l'école. Il rappelle que le parking souterrain sera destiné à des citoyens et éventuellement au corps enseignant ce qui ne devrait pas engendrer du trafic exagéré durant l'arrivée et le départ des enfants de l'école.

M. C. Chagneau Vigneron, ne connaissant pas l'historique de ce dossier, aimerait savoir dans quelle mesure ce terrain ne pourrait pas être vendu plutôt que remis en droit de superficie à la Fondation Equitim.

M. Ch. Challande l'informe que cette parcelle a été achetée il n'y a pas si longtemps avec des projets tant sur la ferme existante que du terrain rejoignant l'école où trois petits bâtiments avaient été prévus, déjà avec la Fondation Equitim. Une nouvelle école avec l'UAPE était également prévue. Avec la mise en place du plan de zone de réserve, ce projet a été modifié, mais la construction de nouvelles classes et locaux reste maintenant d'actualité et elle est même urgente.

M. A. Uldry aimerait connaître la position de la DGMR sur la construction de ce parking sachant que ce service est de plus en plus strict et si ce partenariat avec Equitim n'est pas trop rapide dans la mesure où il y

a toujours la zone réservée qui est active et qu'il n'y a pas de garantie que ce projet puisse réellement se réaliser.

M. Ch. Challande pense que c'est plutôt Equitim qui peut apporter des réponses à ces questions, sachant qu'à l'heure actuelle, aucun dossier n'a été déposé auprès des services cantonaux. La construction de ce parking, qui n'est pas énorme, ne devrait pas poser de problème au vu du nombre de places qui seront nécessaires à terme.

M. C. Lambert d'Equitim précise que le projet n'est pas encore aboutit et dans les étapes de planifications, des rencontres seront prévues avec les instances cantonales concernées.

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur

Le repas de Noël des Aînés

Ce repas a dû être annulé au vu de la situation sanitaire. Il sera agendé dès que possible, au printemps. Des cornets de biscuits de Noël, confectionnés par la Jeunesse de Duillier, ont été distribués à toutes les personnes inscrites par elle-même et sa collègue Mme S. Müller.

La construction de l'école provisoire

Durant les travaux, et notamment lors de la démolition du pavillon scolaire, des locaux provisoires seront érigés sur la parcelle communale N° 9, située le long de la Rue de l'Essert, derrière le Garage Frei et à une centaine de mètres du Centre communal. Il s'agira de trois salles de classe pour les plus jeunes élèves, un local pour les enseignantes, des sanitaires et un préau couvert. Par beau temps, les enfants pourront se rendre à la place de jeu, située juste à côté. Les parents amenant leur enfant en voiture pourront stationner au Centre communal.

Au stade actuel, il faut obtenir le permis de construire afin de pouvoir installer ces locaux modulaires préfabriqués et de bonne qualité.

Le projet de l'école définitive

Un droit de vue existant, il n'est pas possible d'utiliser l'entier de la parcelle N° 339. Néanmoins, le futur bâtiment a pu être implanté avec cette restriction. Un préau supplémentaire est prévu côté terrain multisports, en complément à celui, existant, du bâtiment principal. L'entrée se situera également de ce côté. La majorité de la surface du rez-de-chaussée sera occupée par l'UAPE avec deux salles de classe et les sanitaires. Au 1^{er} étage se trouveront quatre autres salles de classe avec également des sanitaires.

Le document de présentation projeté est joint au présent procès-verbal.

M. Y. Humbert aimerait savoir quel sera l'augmentation prévisible du nombre d'enfant et si le chemin depuis la Ferme Francelet sera aménagé.

Mme C. Vanat-Gachet lui répond qu'à ce jour il y a six classes ce qui représente environ 115 élèves et qu'il y en aura probablement une cinquantaine de plus. Concernant le chemin, actuellement les bus déposant les enfants vers l'épicerie, l'accès est sécurisé. Après la fin de la construction, l'idée est que les bus les déposent devant la Ferme Francelet et pourront rejoindre l'école par un sentier qui sera aménagé.

Mme J. Lehmann-Tritten aimerait savoir s'il y aura une 4^{ème} classe qui sera utilisée dans le bâtiment principal durant les travaux puisque trois classes seront installées sur la parcelle N° 9.

Mme C. Vanat-Gachet l'informe que dès la rentrée d'août 2022, il y aura trois classes de 1/2P, une de 3P, une de 4P, une de 5P et une de 6P. Il n'y aura plus de salle de couture et les activités manuelles se dérouleront en classe. Elle précise encore que la Commune de Coinsins démarre également des travaux d'agrandissement qui devraient être terminés en 2024 et qu'à l'avenir, il n'aura plus que des classes de 1P à 4P à Duillier.

M. R. Schenker voudrait savoir ce qu'il adviendra des bâtiments modulaires lorsque les travaux seront terminés.

Mme C. Vanat-Gachet informe que ces modules seront en location et devront donc être repris par l'entreprise qui les met à disposition.

- M. Peytregnet, Syndic, informe sur

La révision du Plan Général d'Affectation

Voir le document joint.

M. J.-D. Macherel ne se souvient plus quand le plan de zone de réserve est entré en vigueur et jusqu'à quand il sera actif.

M. M. Peytregnet lui répond qu'il est entré en vigueur en 2018 pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 ans.

La visite de Mme le Préfet

Mme le Préfet, après avoir procédé aux contrôles de conformité du Bureau du Conseil, a effectué le contrôle du Greffe, du Contrôle de l'habitant, de la Bourse et du fonctionnement de l'Exécutif ainsi que de l'adéquation et du respect des procédures garantissant une alimentation en eau potable de 1^{ère} qualité pour notre village.

Tous ces contrôles ont abouti à un exercice sans faute. M. le Syndic tient donc à remercier et féliciter nos collaboratrices de l'administration communale, de la bourse, ses collègues municipaux et notamment notre gardien du temple de l'eau, Monsieur Claude Bosson, pour l'excellence de leur travail !

- Mme S. Müller informe sur

Le Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Lors de la séance du 15 décembre 2021, deux préavis ont été votés :

Préavis 06-2021 : Budget 2022. Ce préavis a été accepté à une large majorité, malgré qu'il soit déficitaire.

Préavis 08-2021 : concernant la jonction autoroutière de Rolle. Ce préavis a été accepté par une large majorité. Il s'agit du réaménagement de la jonction A1 de Rolle pour prioriser les bus. Le chantier démarrera en mars 2022. En plus de fluidifier le trafic des bus, il permettra de créer des bandes cyclables et de déplacer la bretelle d'accès à l'autoroute en direction de Lausanne.

Nouveauté : un billet combiné NStCM + forfait ski rail offre environs 20 % de rabais. Les enfants de 6 à 12 ans résidant dans les communes membres de la Région de Nyon bénéficient de l'accès gratuit aux remontées mécaniques de Saint-Cergue. Il faut présenter à la caisse une pièce d'identité et un justificatif de domicile (document officiel mentionnant l'adresse ou toutes factures : électricité, téléphone, loyer.)

Toutes les informations se trouvent sur le site internet de Région de Nyon sous la rubrique "Tourisme".

- M. C. Bosson informe sur

L'APEC

Comme les membres de l'Assemblée l'auront sans doute vu et appris par les médias, l'APEC a procédé à un concours paysager et architectural pour l'intégration de sa nouvelle STEP sur le site du Lavasson. Ce concours a été lancé avec, comme prérogative, la proposition d'un concept paysager et architectural répondant aux contraintes environnementales du site. Les participants au concours ont ainsi dû se présenter sous forme de groupe pluridisciplinaire, composé d'au moins un architecte paysagiste et d'un architecte. Sur les 5 projets rentrés, le jury a fait son choix et c'est deux bureaux locaux plus précisément nyonnais qui ont remporté le 1^{er} prix. Le concept retenu servira de base pour définir et mettre en place le plan d'affectation. Il a l'avantage de mieux modéliser et visualiser le rendu du futur site.

Un changement de lampadaire test

Le lampadaire se trouvant au Chemin de Panlièvre à la hauteur de Corinne Coiffure a été remplacé par un nouveau modèle ce jour par la SEIC. Il encourage les membres du Conseil à aller le visionner.

Le réseaux d'eau de la Commune

C'est avec une présentation détaillée et fouillée que ce sujet est soumis aux membres du Conseil. Sources, travaux de captage et de recaptage, réservoirs, stations de pompage, bouclages, travaux effectués et à venir, ainsi que les côtés financiers de ce vaste domaine sont expliqués avec grande conviction et l'appui d'une présentation informatiques qui est disponible avec le présent procès-verbal.

M. I. Seiler aimerait savoir pourquoi le second bras de captage à Coinsins ne fonctionne pas.

M. C. Bosson précise qu'il fonctionne, mais n'est pas en activité. Il n'y a actuellement pas assez de consommateurs et il y a donc trop d'eau. Dès que la connexion de la station de Bucleis sera terminée, de l'eau pourra être vendue à Nyon et le 2^{ème} bras être éventuellement mis en fonction, pour autant qu'il y ait suffisamment de demande.

M. D. Grenno voudrait savoir si l'achat et la vente d'eau à Nyon se fait au même tarif.

M. C. Bosson rappelle que l'eau actuellement achetée est de l'eau "de secours" et que par la suite ceci ne devrait plus être nécessaire. Mais en tout état de cause, si Duillier vend de l'eau elle sera gagnante.

- M. Ch. Challande informe sur :

Une plantation au bas de la Rue de la Rigolette

C'est avec plaisir qu'il peut annoncer que le Morus alba Fruitless, formé parasol a été planté ! Il parle ici de l'arbre attendu pour finaliser la "placette" en bas de la rue de la Rigolette. Ce chantier est ainsi clos à son entière satisfaction et il espère à celle des membres du Conseil également.

Les travaux à l'Église

Concernant les travaux de l'église qui avaient été budgétisés et qui se sont réalisés durant cet automne, il faut malheureusement s'attendre à un petit dépassement des coûts prévus. Les factures n'étant pas encore toutes rentrées, le montant final n'est pas connu, mais il peut d'ores et déjà annoncer que le budget prévu ne permettra pas de couvrir l'entier des coûts.

En effet, avec la pose de l'échafaudage, il a été permis de constater qu'il y avait des réparations à entreprendre d'urgence sur le clocher. Notamment le changement de pièces de charpentes qui étaient fortement abimées sur le pourtour du clocher à l'extérieur ainsi que des pièces de ferblanterie dont les soudures avaient lâché. Il s'est également avéré nécessaire de traiter la charpente qui était attaquée par des insectes xylophages ainsi qu'intervenir sur les pièces de marbrerie composant le cadran de l'horloge.

C'est donc logiquement que la direction des travaux a profité de la présence des entreprises sur le chantier mais surtout, de celle de l'échafaudage.

Les ouvrages enjambant l'autoroute

Par le passé, le Conseil avait été informé des investigations menées par l'OFROU sur les ouvrages enjambant l'autoroute, ce qui les avaient amenés à restreindre le passage des véhicules sur le pont du Chemin de Panlièvre menant à la route du Moulin, à ceux de moins de 3,5 tonnes.

Dernièrement, il a rencontré le groupe de travail engagé par cette instance fédérale, composé par pas moins de six personnes. Il ressort de cette discussion, que ce pont présente moins de faiblesses qu'imaginé, aussi, de 3,5 tonnes, il va pouvoir passer provisoirement à 18 tonnes. Il reste néanmoins dans la catégorie des ouvrages d'art à réfectionner en priorité. Il faut savoir que ce groupe travaille sur un concept de réfection

globale de l'autoroute A1, sur un périmètre de 18 km, entre les jonctions de Nyon et d'Etoy. Le projet a pour but d'assainir l'ensemble des infrastructures autoroutières (chaussées, ouvrages, système de traitement des eaux, ...). Les études viennent de démarrer, les mandats d'ingénieurs sont en cours d'adjudication. Sur ce tronçon, cinq passages supérieurs seront démolis et reconstruits dont celui du Chemin de Panlièvre.

Ces travaux sont prévus en 3 étapes, de 2028 à 2032. Toutefois les ouvrages avec des éléments dégradés seront assainis de manière anticipée entre 2023 et 2024, ce qui devrait être le cas pour notre commune qui sera tenue informée en fonction des résultats de ces études. Néanmoins, il ressort que sur la commune de Duillier ont été identifiés : 2 passages supérieurs, 1 passage inférieur, 1 voutage ainsi que 2 parois et 1 digue antibruit. En début d'année prochaine, l'ouvrage supérieur de la route de Genolier sera fermé durant une période de deux jours, afin d'y mener des expertises. Ces travaux sont prévus sur un week-end afin de perturber le trafic au minimum, une déviation étant mise en place notamment pour les transports publics.

La Municipalité suit donc ce dossier de près afin de pouvoir profiter des opportunités qui seraient offertes telle que l'amélioration de la sécurité des piétons et de la mobilité douce par exemple.

7. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

Conseil Intercommunal de Région de Nyon

M. le Président se réfère à la précédente intervention de Mme la Municipale S. Müller à ce sujet.

Il n'y a pas d'autres communications.

8. Élection d'un.e délégué.e suppléant.e au Conseil intercommunal de l'AISE

M. le Président informe que suite à la démission de Mme N. Hancou, M. F. Buccioli, suppléant, devient délégué et il s'agit d'élire une ou un nouveau suppléant.e.

Après un long moment de silence, d'incertitude et de solitude pour le M. Président, ce dernier a le plaisir de prendre acte de la candidature de M. R. Schenker. Celui-ci est élu tacitement et avec de chaleureux remerciements.

9. Élection d'un membre au sein de la commission des constructions scolaires

Toujours suite à la démission de Mme N. Hancou, un siège est vacant au sein de cette commission. M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme S. Humbert, mais demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ceci n'étant pas le cas, Mme S. Humbert est élue tacitement.

10. Préavis No 16/2021 "Budget 2022"

M. le Président demande au rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions du rapport.

Mme B. Ronga lit le rapport et propose d'adopter ce préavis.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis No 16/2021 "Budget 2022" est adopté à l'unanimité

11. Divers et propositions individuelles

Mme S. Guidi, ayant récemment procédé à la mise à jour de son certificat de secouriste, a, par là-même, décidé de rejoindre le réseau des "First Responders" (FR) du canton de Vaud. Ce réseau, en français "premiers répondants", sont des bénévoles formés aux premiers secours BLS (Basic Life Support), qui sont alertés par le 144 surtout en cas d'arrêt cardio-circulatoire pour intervenir par le massage cardiaque et la défibrillation externe au moyen d'appareils AED en attendant l'arrivée des secours professionnels.

Par ce fait, et après quelques recherches personnelles, elle a été amenée à constater qu'il n'y a pas de défibrillateur externe recensé par le 144 sur la commune de Duillier et que la commune n'en possède selon toute vraisemblance aucun. L'appareil le plus proche se trouve soit à la gare NSTCM de Trélex, soit au bureau des Autos de Nyon, ou encore à la loge GSK au rond-point Nyon-Prangins-Duillier, donc à plus de 1,5 km, ce qui impacte grandement les chances de survie d'une victime en cas d'arrêt cardio circulatoire sur la commune.

En effet, 10 à 12 minutes s'écoulent en moyenne entre le moment où l'alerte est donnée et l'arrivée des secours professionnels. Or en cas d'arrêt cardio-circulatoire, l'alerte rapide au 144 ne suffit pas : c'est aussi la réanimation rapide par massage cardiaque et défibrillation qui est décisive, car selon la statistique, le taux de survie diminue d'environ 10% à chaque minute de perdue. Les FR qui se trouvent à proximité de l'accident sont instamment alertés par le 144 et peuvent prodiguer les premiers secours en attendant l'intervention des professionnels, ce qui permet d'assurer une chaîne de survie optimum sans failles.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, elle se permet d'interpeller la Municipalité et l'Assemblée afin de combler rapidement cette lacune relativement invraisemblable, par l'acquisition et l'installation sans délai d'un ou plusieurs défibrillateurs (AED) sur la commune de Duillier, ce pour des raisons évidentes de civisme, de santé et de sûreté.

Elle se tient naturellement à disposition pour toute question, complément d'information et collaboration dans ce sens.

M. M. Peytregnet remercie Mme S. Guidi pour cette interpellation. Il précise que sujet n'a pas été ignoré par le passé et a été évoqué à plusieurs reprises, mais le pas décisif n'a pas été fait, sachant que ces installations subissent souvent des actes de vandalisme. Mais suite à cette interpellation, l'ouvrage sera remis sur le métier.

M. Y. Humbert s'interroge sur la réouverture de l'espace troc à la déchetterie intercommunal, fort apprécié, mais fermé depuis le début du COVID.

M. Ch. Challande en a discuté lors de la dernière séance du CoDir de la déchetterie. Au stade actuel, il n'y a pas d'ouverture prévue au vu de la situation sanitaire. Cet espace doit pouvoir être géré et ceci donne du travail supplémentaire au responsable sur place. La Fondation Pro-Jet va être approchée afin de savoir dans quelle mesure elle pourrait gérer ce lieu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président revient vers M. le Syndic qui transmet le message suivant :

"Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, Chères Conseillères et Chers Conseillers,

Malgré le fait que nous sommes à nouveau dans une période sanitaire difficile et compliquée, il me tient au cœur de vous remercier pour votre collaboration précieuse et constructive dans le cadre des dossiers que nous avons traité en ce début de législature. Cette collaboration est primordiale pour une gestion cohérente et harmonieuse des affaires communales de notre village.

J'adresse également mes félicitations et un grand merci à notre employé communal Nenad et nos collaboratrices et collaborateurs de l'UAPE qui contribuent sans cesse et significativement à la bonne marche de nos services au bénéfice de notre population.

Pour terminer cette année 2021, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2022, qui, je l'espère nous redonnera un peu plus de cette liberté dont nous manquons maintenant depuis trop de temps."

M. le Président donne les dates des séances de l'année 2022 qui sont les 24 mars, 16 juin, 15 septembre et 15 décembre.

Pour terminer, M. le Président remercie tout un chacun pour l'intérêt marqué pour les affaires de la Commune, pour la participation et la très bonne tenue durant les séances de ce Conseil communal. Il espère retrouver tous les membres en pleine forme en 2022 et il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, entourés des familles, des proches et des amis. Il regrette de ne pas pouvoir passer à la traditionnelle agape de fin d'année au vu des circonstances.

La séance est levée à 22h20

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer